



REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le règlement intérieur protège tous les utilisateurs des installations et leur permet de pratiquer en toute équité et satisfaction leur sport favori. Le but du présent règlement est de faciliter l'utilisation des pistes de Padel et de faire appliquer certaines règles sportives de bienséance pour une ambiance conviviale dans un cadre élégant et préservé.

Toute personne occupant le terrain de Padel est censée connaître et appliquer le règlement d'ordre intérieur, ainsi que toutes les consignes reprises sous forme de pictogrammes, affichages, placés au niveau du terrain et dans l'ensemble de l'établissement.

Toute personne pénétrant sur le terrain se doit de connaître le règlement de celui-ci et pourrait se voir interdire l'accès si elle enfreint les règlementations.

Si l'autodiscipline n'est pas suffisante, la Direction est habilitée à le faire respecter et à procéder si nécessaire à des avertissements voire à des sanctions.

La Direction a le droit d'exclure immédiatement de ses installations toute personne jugée par elle indésirable ou s'y trouvant en contravention avec le présent règlement. Elle se réserve également le droit d'exclure temporairement ou définitivement un membre, et éventuellement sa famille.

Le règlement présent est disponible et téléchargeable sur le site
www.garden-padel.com

1. ACCES AUX INSTALLATIONS

1.1. Le terrain de Padel du centre est ouvert, en principe, toute l'année, de 6h00 à 23h00. Toute modification de cet horaire est de la compétence de la Direction du centre, laquelle se réserve le droit de le modifier de sa propre initiative si les nécessités de fonctionnement ou de gestion l'exigent.

1.2. L'accès aux installations est régi par l'acquisition d'une réservation. Dans le cas où une personne accède au terrain sans l'autorisation de la Direction ou sans réservation, elle se verra refuser l'accès à ce dernier pour une durée déterminée.

1.3. La Direction se réserve le droit de refuser l'accès aux installations à toute personne qui représente un danger pour la santé, l'hygiène et la sécurité.

2. RESERVATION

2.1. L'autorisation d'accès aux installations est soumise à une réservation effectuée exclusivement via l'application GARDEN PADEL téléchargeable à partir du lien suivant : Il faut au préalable avoir créer son compte, sans quoi l'accueil ne sait pas prendre de réservations.

2.2. Sans l'accord préalable de la Direction, le titulaire d'une autorisation d'occuper une aire sportive ne peut pas la céder à d'autre(s) utilisateur(s).



REGLEMENT INTERIEUR

2.2. Chaque réservation peut être annulée au moins 24 heures avant sur l'application de réservation. Passé ce délai, la location de terrain est exigible en totalité. Seule la personne qui réserve le terrain peut annuler la réservation. Toutefois, le montant dû à l'issue d'une annulation de réservation est réparti proportionnellement à tous les joueurs aux tarifs en vigueur au jour de l'annulation, soit par tous moyens de paiement acceptés par le centre, soit par déduction de crédits et/ou abonnement à disposition des joueurs.

2.4. Toute modification d'horaire, permanente ou occasionnelle (réservation, annulation, changement de jour et/ou d'heure) doit être sollicitée auprès de la Direction dans le délai imparti mentionné à l'article 2.2. Dans la mesure du possible, les modifications sont intercalées dans l'horaire établi en tenant compte du calendrier des autres utilisateurs.

2.5. L'utilisateur des installations et matériels est tenu d'occuper l'aire sportive qui lui a été attribuée. Il ne peut, de sa propre initiative, modifier la durée de l'occupation qui lui a été octroyée. En cas de prolongation souhaitée, l'accord de la Direction est nécessaire afin de ne pas perturber le planning du centre et ne pas pénaliser les autres utilisateurs.

3. TARIFS - ABONNEMENTS - OFFRES de CREDITS

3.1. Les tarifs, abonnements et offres de crédits applicables pour l'utilisation des terrains, équipements (raquette, balles, lanceur de balles, etc ...) ainsi que la prestation d'un coach sont affichés sur l'application et le site internet de GARDEN PADEL.

3.2. La Direction se réserve le droit de réviser ces tarifs à tout moment. Chaque révision de tarifs sera communiquée par la Direction sur le site et l'application GADEN PADEL et par tous moyens laissant trace écrite. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur trente (30) jours calendaires après sa diffusion.

3.3. Les nouveaux tarifs ne seront applicables qu'au renouvellement des abonnements et/ou crédits souscrits antérieurement à la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

4. TENUE – COMPORTEMENT - BONNE CONDUITE

4.1. Toute personne est tenue de se conformer aux instructions et aux directives du personnel de l'établissement.

4.2. Le port de vêtements de sport appropriés et de chaussures adaptées est obligatoire sur les terrains de Padel. L'utilisation de chaussures non marquantes est exigée.

4.3. Les joueurs sont tenus de respecter les règles du jeu et de faire preuve de fair-play en toutes circonstances.

4.4. Il est strictement interdit de :

- Fumer dans l'enceinte des terrains et sur tout espace couvert de gazon synthétique.
- Consommer de l'alcool ou des substances illicites sur les terrains de Padel.
- De grimper sur les barrières et/ou les vitres de l'enceinte du terrain de padel
- De passer ou sauter par-dessus des filets
- De dégrader le terrain en lui-même



REGLEMENT INTERIEUR

4.5. Les terrains doivent être laissés en bon état après utilisation. Tout matériel endommagé doit être signalé immédiatement au personnel de GARDEN PADEL.

4.6. Tout utilisateur du terrain de padel est, pendant la durée de l'occupation, responsable de tout dommage causé, tant aux infrastructures elles-mêmes, qu'à leurs dépendances et à l'équipement. Tout dommage causé entraîne l'indemnisation intégrale par l'utilisateur, sans préjudice d'amendes qui peuvent être infligées et/ou de sanctions administratives qui peuvent également être prises.

4.7. Chaque utilisateur est tenu de veiller à la propreté de l'infrastructure pendant et en fin d'activité ainsi que le matériel.

4.8. Un comportement correct est de rigueur sur le terrain. Pour tout incident sur le terrain, l'utilisateur est prié de prévenir directement le personnel d'accueil ou la Direction.

4.9. Toute détérioration ou toute anomalie constatée aux installations et équipements doit immédiatement être signalée à la Direction.

5. HYGIENE - SECURITE

5.1. La Direction conserve le droit d'interdire l'accès aux terrains de Padel et aux locaux annexes, à toute personne qui présente un danger pour la santé, l'hygiène et la sécurité des usagers et de ses installations, par exemple :

- Aux personnes accompagnées d'animaux,
- Aux personnes en état d'ivresse ou à l'agitation anormale,
- Aux personnes sous l'influence de substances psychotropes,
- Aux personnes dans un état de malpropreté évidente.
- Aux personnes ayant un comportement violent et irrespectueux

5.2. Chaque utilisateur est tenu de respecter les règles de sécurité en matière d'utilisation des installations et des matériels (ex : raquettes, balles, terrain, ...).

5.3. Avant, pendant et après la séance de Padel, chaque joueur est autorisé à utiliser les douches, sanitaires ainsi que les matériels sportifs du Centre. Tout un chacun est prié de laisser les différents locaux et matériels propres.

5.4. Tout utilisateur des espaces sanitaires (WC) du centre sportif est prié de respecter le règlement pour bon usage des toilettes.

6. RESPONSABILITES - ASSURANCE PERSONNELLE

6.1. Les utilisateurs reconnaissent utiliser les installations sous leur entière responsabilité. Le gestionnaire du site décline toute responsabilité en cas de blessure, accident, perte ou vol survenant dans l'enceinte de ses installations, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle de sa part.



REGLEMENT INTERIEUR

6.2. Les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure. Pour les mineurs d'âge, la responsabilité des parents sera engagée en cas de dommage subi, ou occasionnés aux infrastructures.

6.3. Chaque utilisateur déclare être apte à la pratique du Padel, n'avoir aucune contre-indication médicale et s'engage à adopter un comportement respectueux des règles de sécurité, du matériel, des autres usagers et du personnel encadrant.

6.4. Toute dégradation volontaire ou usage non conforme des installations et matériels pourra engager la responsabilité financière de l'utilisateur et entraîner une interdiction d'accès temporaire ou définitive au site.

6.5. Il appartient à chaque utilisateur de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du Padel peut l'exposer, ainsi qu'aux dommages qu'il pourrait causer à autrui et aux installations et matériels de GARDEN PADEL.

7. EQUIPEMENT - MATERIELS

7.1. Le prêt ou la location de raquettes, lanceur de balles et balles est possible à l'accueil selon les conditions en vigueur. Tout matériel détérioré ou non restitué pourra être facturé à l'utilisateur.

8. ESPACE CLUB - CONVIVIALITE

8.1. Les boissons et encas sont autorisés uniquement dans les zones prévues à cet effet

8.2. Un comportement respectueux, courtois et convivial est attendu en toutes circonstances

8.3. Le mobilier et installations doivent être utilisés conformément à leur usage

8.4. Il est formellement interdit de ramener des boissons et nourritures/encas de l'extérieur sauf des bouteilles d'eau.

9. ACCEPTATION DU REGLEMENT

9.1. En accédant aux installations du centre, chaque usager reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter de plein gré et s'engager à s'y conformer sans aucune réserve.